

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

SESSIONS PRINCIPALE ET SUPPLEMENTAIRE 2026

RAPPORT EXTERNE

Epreuve écrite de français

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Présentation :

L'épreuve écrite de français mesure les connaissances et compétences linguistiques des candidats mais aussi leurs compétences langagières à travers des exercices prenant pour objet la syntaxe, la morphologie et le lexique, d'une part, à travers un travail d'écriture d'autre part.

Les trois parties de l'épreuve contribuent ainsi à attester la capacité à se former et à concevoir un enseignement de français, fondé sur un sens de la langue, une connaissance de son fonctionnement et de ses unités, une culture générale et une expression écrite à la fois normée et maîtrisée dans ses visées.

Conformément aux indications que l'on peut retrouver sur le site devenirenseignant.gouv.fr, l'on rappellera ici que le programme de l'épreuve est constitué :

- Du programme en vigueur de français du cycle 4,
- De la partie « L'étude de la langue au lycée » des programmes de français de seconde générale et technologique et de première des voies générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019).

Les connaissances et compétences prescrites dans ces programmes doivent être maîtrisées avec le recul nécessaire à un enseignement réfléchi du cycle 1 au cycle 3 de l'école primaire.

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- Une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- Une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- Une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1



REMARQUES GENERALES

Etude de la langue et du lexique :

L'ensemble évalue des connaissances syntaxiques, morphologiques et lexicales mais surtout l'acquisition de démarches intellectuelles et d'un recul sur la langue française et sur son fonctionnement qui attestent la capacité des candidats à se former ensuite aux situations d'enseignement les plus variées sur ces objets.

Il résulte de ce premier point la primauté sur tout étiquetage d'analyses sensées et de manipulations opératoires. Ainsi, un choix de terminologie n'a pas vocation à être sanctionné, notamment quand il s'agit d'un élément qui en linguistique est sujet à débats.

Par exemple, les termes de « complément circonstanciel » ou de « complément de phrase » peuvent être également acceptables. En revanche, il est attendu de ne pas confondre une catégorie (comme celle des noms) et un rôle syntaxique (comme celui de complément).

En outre, si aucune consigne ne mentionne la nécessité de rédiger les réponses dans les deux premières parties de l'épreuve, il est ici nécessaire de souligner l'importance de proposer au jury des éléments aussi intelligibles que possible.

Une liste ou des mots donnés sans rappel de la question ni indication particulière échouent généralement à constituer une réponse démontrant les capacités d'analyse et de manipulation attendues.

En somme, pour réussir cette partie, les candidats doivent consolider leur connaissance de la grammaire pour pouvoir s'appuyer sur des bases solides et précises. On ne peut se contenter de souvenirs scolaires approximatifs.

Il apparaît que cette partie de l'épreuve peut valoriser un candidat capable de faire preuve de précision et de rigueur dans l'analyse de la langue, qualités attendues d'un futur professeur des écoles.

Réflexion et développement

Le temps imparti tout comme la visée de l'épreuve ne conduisent pas à attendre des candidats une composition relevant de la dissertation. Une réflexion structurée en plusieurs paragraphes, amenée par une brève introduction, achevée par une courte conclusion, illustrée d'exemples divers, répond aux attentes, quand elle est en outre rédigée dans une langue répondant aux normes de l'écrit.

L'enjeu est réflexif et démonstratif avant toute chose. Cela implique d'une part une prise en compte du sujet et d'autre part la mobilisation d'une culture générale et personnelle.

Cette partie de l'épreuve prend appui sur la lecture d'un texte, extrait de fiction ou de littérature argumentative. Cela signifie que le sujet prolonge une réflexion de formation culturelle et personnelle engagée par le texte.

L'épreuve n'est pas un commentaire de texte, mais bien un développement à partir du sujet proposé. Il convient toutefois de ne pas négliger le texte ni, à l'inverse, de n'utiliser que ce texte comme références dans les exemples à donner pour illustrer et renforcer la démonstration faisant le corps de l'exercice.



REMARQUES SPECIFIQUES

Cette année, les copies ont dans leur majorité montré le sérieux avec lequel les candidats et candidates avaient préparé cette épreuve.

Quelques points de vigilance et conseils, néanmoins, peuvent être ici énoncés pour aider les futurs candidats et leurs formateurs, à cerner les écueils que cette session, comme les précédentes, a pu mettre au jour.

Sur la grammaire

Le jury ne peut que rappeler que l'analyse grammaticale peut se situer à des niveaux précis et explicites que sont : le phonologique, le morphologique, le sémantique, le syntaxique. Sans être spécialistes, les candidats ont à connaître ces distinctions, pour leur enseignement à venir plus encore que pour cette épreuve.

Il importe en particulier d'éviter de confondre des éléments sémantiques et syntaxiques quand il est question d'analyser des fonctions. Dans l'analyse d'un complément, l'indication « de temps », « de manière », par exemple, est d'ordre sémantique et non syntaxique.

Ainsi la consigne : « *Identifiez la nature et la fonction grammaticales des mots et groupes de mots soulignés : Je me suis finalement procuré ce matin un cahier de feuilles cousues, dont je noircis en cet instant, non sans volupté, la toute première page. Mais je ne suis pas sûr que je continuerai.* (Lignes 1-3) ». Elle appelle une réponse d'abord syntaxique : par exemple, « en cet instant » est un groupe nominal prépositionnel, complément circonstanciel ; écrire que ce groupe indique le moment ou qu'il est « complément de temps » ne porte que sur des considérations sémantiques.

Il est attendu des candidats qu'ils soient capables de délimiter les différentes propositions d'une phrase complexe, et qu'ils en donnent la nature. Le sujet de l'épreuve de français comporte souvent une question telle que : « *Dans la phrase suivante, délimitez et donnez la nature des différentes propositions : Le premier cahier, qui racontait le commencement de mon périple, s'est perdu lorsque je dus quitter Constantinople à la hâte.* (Lignes 13-14). » Nombre de candidats n'ont pas réussi à délimiter la proposition subordonnée relative (« qui racontait le commencement de mon périple ») insérée dans la proposition principale (« Le premier cahier s'est perdu »).

La morphologie, enfin, est régulièrement convoquée pour l'analyse des formes verbales. Il n'est pas rare de trouver un énoncé tel que : « *Identifiez, dans le passage ci-dessous, le temps, le mode et la voix des verbes soulignés : Que ce cahier survive ou qu'il brûle, j'écirai [...]. D'abord raconter comment j'ai fui l'enfer de Londres. Lorsque l'incendie s'était déclaré, j'avais été contraint de me cacher.* (Lignes 26-28) ». Le jury regrette que le mode subjonctif (« brûle ») n'ait été que rarement identifié et que le mode et le temps ne soient pas toujours différenciés. Dans le sujet de la session supplémentaire, la consigne était « Donnez le temps, le mode et la voix des verbes soulignés » dans « Il n'est aucun de vous, braves collègues, qui n'ait vu la Lune, ou tout au moins, qui n'en ait entendu parler. Ne vous étonnez pas si je viens vous entretenir ici de l'astre des nuits. Il nous est peut-être réservé d'être les Colombes de ce monde inconnu. » Le jury a pu constater que « est réservé » est régulièrement omis comme une forme passive du verbe réserver. Nous soulignons ainsi l'importance de maîtriser l'ensemble des tiroirs verbaux, dont aucun n'est accessoire.

Concernant l'exercice de réécriture de la question 4 du sujet de la session principale (« *Dans la phrase suivante, mettez au pluriel les mots soulignés et faites toutes les transformations*

nécessaires. Dans mon magasin de Gibelet, lorsque je devais parfois jeter au feu un vieux livre pourrissant et décomposé, je ne pouvais m'empêcher de songer un instant avec tendresse au malheureux qui l'avait écrit. (Lignes 17-19) », le jury rappelle qu'il convient de ne pas changer la personne des pronoms lorsqu'on les met au pluriel : ainsi, il n'était pas possible de transformer le pronom « je » en pronom « ils » comme l'ont fait plusieurs candidats.

Sur l'analyse lexicale :

Les sujets de la session principale et de la session supplémentaire montrent à nouveau la nécessité de se présenter au concours avec la capacité de mobiliser des connaissances sur les relations lexicales (antonymes, synonymes, etc.), sur la composition des mots (préfixe, suffixe, mots-composés, dérivation, etc.) et sur le sens des mots selon le contexte (sens propre, sens figuré, emploi métaphorique, etc.). Trop de candidats ont donné des synonymes quand des mots de la même famille étaient attendus, à la question « *Citez trois mots appartenant à la même famille que les noms suivants. a. « culpabilité » (ligne 29) b. « furie » (ligne 28) »*.

Rappelons également que les questions de lexique peuvent engager la compréhension d'un passage du texte. Ainsi dans la session supplémentaire, la question 1 « Expliquez en contexte le sens du groupe nominal « mon honorable interrupteur ». (Ligne 12) » appelait une interprétation du sens ironique de la tournure signifiant le fait de couper la parole.

Lorsque des questions demandent d'expliquer en contexte le sens d'expression, les candidats ne peuvent se contenter de ne donner que le synonyme d'un mot. Ainsi, la consigne « *Expliquez, en contexte, le sens des trois expressions suivantes. a. « non sans volupté » (ligne 2). b. « mortel oublieux de la mort » (ligne 16). c. « populace écervelée » (ligne 29) »*. Le jury a sanctionné des candidats dont la réponse se limitait à dire que « volupté » signifiait « plaisir » sans intégrer à leur explication ou à leur reformulation la double négation.

Sur la partie « réflexion et développement » :

La pratique régulière de l'écriture pour soi comme pour autrui, dans des contextes et des visées variés est le principal levier pour préparer efficacement cette partie de l'épreuve.

Son caractère démonstratif a déjà été rappelé. Le but est de conduire un raisonnement de nature à porter quelques idées pertinentes. Notons en outre que le jury est très ouvert sur les références mobilisées, à condition qu'elles soient pertinentes pour traiter le sujet (« Quel est, selon vous, l'intérêt pour une personne de mettre par écrit ses expériences vécues ? Vous répondrez à cette question en vous appuyant sur le texte d'Amin Maalouf, votre réflexion personnelle, vos lectures et votre culture. Vous présenterez votre propos de façon structurée et argumentée »).

L'épreuve n'évalue pas des connaissances en Lettres, mais une culture personnelle, cohérente et construite.

De ces précisions découlent des focales pour le jury qui peuvent ici être proposées comme autant de critères de réussite :

- Le propos constitue une réponse claire, construite (par paragraphes) et cohérente (même si on n'attend ni un plan dialectique, ni une introduction ou une conclusion développée).
- Le propos est écrit avec une syntaxe et une orthographe correctes, avec un lexique approprié.



- Le propos mobilise des références variées, littéraires (dont le texte d'Amin Maalouf) et d'autres références.
- Le propos interroge l'intérêt pour une personne de mettre par écrit ses expériences vécues.

Dans cette production écrite, l'importance de la relecture orthographique est à souligner. En effet dans l'épreuve de la session supplémentaire, la moitié des candidats obtient une note inférieure à 1,5 points sur les 3 points réservés à l'orthographe.

Pour l'épreuve supplémentaire, dont le sujet était : « Pourquoi l'Homme est-il toujours poussé à explorer l'Inconnu ? Vous répondrez à cette question en vous appuyant sur le texte de Jules Verne, vos lectures, votre culture et vos réflexions personnelles. Vous présenterez votre réflexion de manière structurée et argumentée. ». Les attentes étaient du même ordre :

- Un texte comportant des idées et des exemples pour les illustrer, de manière structurée, au-delà de la revue de situations envisageables. Un texte mobilisant des références littéraires autres que J. Verne.
- Un texte faisant l'analyse du terme-clef « Inconnu ». Globalement, la copie propose une analyse du sujet.
- Le propos est écrit avec une syntaxe et une orthographe correctes, avec un lexique approprié.
- Le propos constitue une réponse claire, construite (par paragraphes) et cohérente.

Epreuve écrite de mathématiques

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Présentation :

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1

REMARQUES GÉNÉRALES

Le sujet comporte cinq exercices indépendants abordant une grande variété de thèmes : proportionnalité (vitesse, masse volumique, pourcentage), calcul littéral, probabilités, statistiques, géométrie (théorèmes de Thalès et Pythagore, calculs de volumes), arithmétique. On note la présence aussi bien de Scratch que du tableur. Les exercices -sauf un qui est purement intra-mathématique- se présentent sous forme de problèmes à contexte, de difficulté modérée, débutant généralement par des questions faciles, ce qui permet à la majorité des candidats de traiter l'intégralité du sujet. L'ambiguïté dans la formulation de certaines questions peut parfois ralentir la compréhension de l'énoncé, sans toutefois l'entraver véritablement.

REMARQUES SPÉCIFIQUES

Exercice 1

La première question de la première partie de ce premier exercice fait appel au tableur. Cela est inhabituel, mais, du fait de la simplicité de cette question, la grande majorité des candidats a su répondre. La suite de la première partie (tout comme la troisième et dernière partie) fait appel à des notions élémentaires (les quatre opérations) et repose avant tout sur la capacité à prélever la bonne information dans un énoncé assez dense. Rappelons que cette compétence (le prélèvement de l'information utile), si elle est nécessaire, est une compétence finalement relativement accessoire au regard de l'ensemble de l'activité mathématique.

La seconde partie consiste à modéliser une situation à l'aide d'une expression littérale, en l'espèce, une fonction affine. Le principe est simple : si on part d'un capital initial A et que l'on gagne B euros par jour, alors, au bout de 2 jours, notre

capital est égal à $A+2B$, et, au bout de n jours, il est égal à $K=A+nB$. Une fois que l'on dispose de cette formule littérale, on peut l'utiliser dans les deux sens. Dans le sens facile : on connaît n et on cherche K ; c'est une recherche d'image, qui se règle par un simple calcul. Dans le sens difficile : on connaît K et on cherche n ; c'est une recherche d'antécédent (on cherche ce qu'il y avait avant), et ceci conduit obligatoirement à une résolution d'équation.

Exercice 2

La première partie de ce deuxième exercice présente une situation de probabilité simple. Si l'on possède une urne contenant différentes boules et que l'on choisit deux boules, il s'agit de probabilités complexes. Cela se résout par un arbre, ou un tableau croisé. C'est par exemple le cas lorsque l'on lance deux dés, ou qu'on lance une pièce deux fois. Ici, il s'agit d'un tirage d'un ticket parmi un ensemble de tickets. Ce sont donc des probabilités simples, qui ne requièrent ni arbre ni tableau pour être modélisées. On rappelle qu'une probabilité se ramène à un rapport de surfaces : la surface de l'ensemble souhaité, divisée par la surface de l'ensemble possible. Puisqu'une probabilité est donc une fraction, il convient de bien veiller à la simplifier.

La deuxième partie consiste à calculer une moyenne, puis une médiane. Il est important de bien percevoir la différence fondamentale entre médiane et moyenne. Pour déterminer la médiane d'un ensemble, aucun calcul n'est nécessaire : il suffit de classer les éléments par ordre croissant (ou décroissant) : la médiane sera l'élément du milieu (médiane = milieu). Tandis que la moyenne, qui est un centre de gravité, s'obtient obligatoirement en calculant la masse totale (on additionne tous les éléments), et en divisant par le nombre d'éléments. Si l'ensemble considéré est harmonieusement réparti, moyenne et médiane coïncideront. Si l'on considère l'ensemble $\{1 ; 2 ; 3\}$, la médiane, comme la moyenne, sont égales à 2. Si à présent, on remplace l'élément « 3 » par « 1000 », la médiane n'est pas impactée, mais il en va autrement de la moyenne.

Exercice 3

Cet exercice commence par les propriétés de Pythagore et de Thalès. Ces deux propriétés ont en commun qu'elles établissent une correspondance entre un fait géométrique (l'orthogonalité pour Pythagore, le parallélisme pour Thalès) est un fait algébrique (une égalité de carrés pour Pythagore, une égalité de proportionnalité pour Thalès). L'exercice propose une configuration de type « papillon » avec deux triangles : l'un de côtés 15/36/39 et l'autre, de côtés 25/60/65. On peut remarquer que ces triangles sont tous deux dans le rapport 5/12/13, triplet notoirement « pythagoricien », ce qui permet à la fois de résoudre le problème « Thalès » et le problème « Pythagore ». La dernière question de l'exercice est un calcul de volume, puis, moyennant une masse volumique, un calcul de masse. Cela demande d'être à l'aise avec les changements de noms (tonne, kg) et d'unités en dimension 3. Ainsi 1mètre cube = 1000 décimètres cubes. Rappelons, même si cela n'était pas ici demandé, que 1 décimètre cube = 1 litre et que 1 centimètre cube = 1 millilitre.

Exercice 4

Il s'agissait d'un exercice intra-mathématique qui, sous forme d'un VRAI/FAUX/A JUSTIFIER, visait à évaluer la maîtrise des connaissances en arithmétique, en pourcentage. C'est de loin l'exercice qui a été le moins bien réussi. Maîtriser les notions mathématiques implique de maîtriser leurs énoncés et donc leur assise logique. Ainsi, on ne maîtrise véritablement la notion de multiple que si l'on est capable d'en énoncer la définition exacte, à savoir : *considérons deux entiers a et b ; a est multiple de b si et seulement si il existe un entier k tel que $a = kb$* . Les mots « si et seulement si » et « il existe » ne sont pas facultatifs car ils constituent le ressort logique de la phrase. S'imposer une connaissance exacte, c'est-à-dire logiquement exacte, de ces énoncés (il en va de même pour la définition d'un nombre décimal) ne représente pas un zèle superflu, mais constitue le socle indispensable à la résolution des questions mathématiques qui étaient proposées dans cet exercice, comme celle visant à établir la transitivité de la relation « être multiple de » (a multiple de b et b multiple de c implique a multiple de c).

Par ailleurs, il est attendu de bien connaître la correspondance entre un pourcentage d'évolution et un coefficient multiplicateur : une augmentation de 23% correspond à une multiplication par 1,23. Maîtriser cela permet de résoudre aisément deux problèmes. Premier problème : à l'issue d'une hausse de 23%, un article coûte 100, quel était le prix initial. Deuxième problème : un article coûte 100, il augmente n fois de 23%, quel est le nouveau prix.

Cela demandait par exemple de connaître plusieurs caractérisations de ce qu'est un nombre décimal. Un nombre D est décimal s'il peut s'écrire avec un nombre fini de chiffres après la virgule, mais aussi (c'est équivalent) s'il existe un entier naturel N et un entier relatif A tel que $D=A/10^N$, mais aussi (c'est équivalent) s'il existe deux entiers naturels M et P et un entier relatif B tel que $D=B/((2^M)*(5^P))$. Tandis qu'un nombre R est rationnel s'il existe un entier relatif E et un entier naturel non nul F tel que $R=E/F$. On voit ainsi qu'un nombre décimal est un nombre rationnel particulier. D'ailleurs, une autre définition du nombre rationnel est la suivante : un nombre R est rationnel si son écriture décimale est, soit finie (et dans ce cas, c'est un nombre décimal), soit infinie mais périodique.

Exercice 5

Cet exercice combine Scratch et géométrie. Rappelons que l'apprentissage de l'algorithmique ne consiste pas une fin en soi : il ne s'agit pas de faire de l'algorithmique pour de l'algorithmique, mais d'utiliser la méthode algorithmique (on avance pas à pas) pour mieux comprendre (en la visitant lentement, point par point) le détail une notion. Dans l'exercice considéré, l'utilisation de Scratch invite à réfléchir aux angles d'un parallélogramme (deux angles consécutifs sont supplémentaires) et au fait que pour dessiner l'angle α d'un polygone, il convient d'effectuer une rotation de 180 degrés moins α . Les deux dernières questions font appel à des connaissances un peu plus poussées sur Scratch : elles ont mis davantage les candidats en difficulté.



Conseils généraux

- Réaliser des représentations aussi fréquemment que possible.

Concomitamment à la lecture approfondie de l'énoncé, et d'ailleurs pour soutenir cette lecture, il est souvent utile, même si cela n'est pas exigé par l'énoncé, de procéder à des représentations, des croquis. De même, il peut être opportun de reproduire les dessins, les tableaux de l'énoncé sur la copie (ou le brouillon), de les annoter, les colorier. Ceci prend certes du temps, mais cela permet de s'imprégner des données du problème, et de s'en emparer.

- Prendre le temps de la compréhension, et de la rédaction.

Sauf exception, la résolution d'un problème de mathématique n'est pas une affaire de rapidité. Il est donc important de prendre le temps, à toutes les phases du travail mathématique. Prendre le temps de lire l'énoncé, le réécrire au besoin, faire des schémas, poser des formules. Prendre ensuite le temps de l'écriture. Expliquer ce que l'on va faire, dans quel but, ce que l'on a fait. Et ne pas se contenter de lignes successives de calcul sans articulation logique (or, car, donc).

- Maîtriser les notions mathématiques de base.

Il s'agit naturellement là de l'exigence centrale. Il est par exemple indispensable d'être à l'aise avec les conversions d'unités, les formules élémentaires d'aires et de volume, avec Thalès et Pythagore, ou les pourcentages. Il convient également de savoir manipuler les expressions littérales : un nombre impair s'écrit $2n+1$, une droite a pour équation $y = Ax+B$, A mesurant la vitesse avec laquelle la droite « monte ou descend » et B nous renseignant sur l'endroit où la droite coupe l'axe des ordonnées. Il s'agit donc d'être en capacité de faire le lien entre l'effet visible, sensible d'une notion (un nombre est pair, une droite monte, un nombre est multiple d'un autre, un nombre est décimal) et l'énoncé abstrait, mathématiquement (donc logiquement) exact de cette notion. Il faut donc s'entraîner, s'astreindre, à écrire des énoncés, et se familiariser avec le changement de registre : le visible/sensible, et l'abstrait.

Enfin, acquérir les concepts mathématiques nécessite du temps. Il est donc indispensable de s'entraîner fréquemment, de manière *répétitive* (afin d'acquérir des réflexes) notamment en s'exerçant à partir des anciens sujets ou d'ouvrages de collègues mettant en valeur le calcul, le raisonnement et la représentation.

Epreuves écrites d'application

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Présentation :

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- Sciences et technologie ;
- Histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- Arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1



Epreuve écrite d'application

« Sciences et technologie »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances ou activités d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle comporte des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat (en Physique-Chimie, SVT, Technologie), ces savoirs, savoir-faire et savoir-être sont en rapport avec les éléments des programmes du 1er degré et sont d'un niveau supérieur aux contenus exigés des élèves à l'École.

REMARQUES GENERALES

Une vision globale du sujet est à rechercher, en lien avec l'introduction générale qu'il convient de ne pas perdre de vue. La recherche d'un certain sens pratique est aussi à rechercher (il n'est pas envisageable de réaliser un élevage de Saumons en classe).

Des lacunes assez importantes sont rencontrées dans les deux types de questions (celles relevant de la discipline proprement dite et celles relevant de la pédagogie et de la didactique de cette dernière). Ce constat souligne l'importance de la nécessité d'une préparation rigoureuse permettant une maîtrise suffisante (sans être spécialiste mais en ayant suffisamment de connaissances des trois disciplines, de la pédagogie et des éléments de la didactique de ces trois disciplines) des trois domaines suivants :

- Connaître la nature de la science et de la technologie (et comment les savoirs se sont construits et se construisent actuellement) ;
- Identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques et technologiques simples ;
- Connaître les enjeux liant science, technologie et société.

REMARQUES SPECIFIQUES

Concernant la session principale et la session supplémentaire, la plupart des candidats ont élaboré des réponses dans chacune des parties du sujet.

Pour la session principale, la partie relevant de la technologie a été la mieux réussie (1ère partie de l'épreuve) ; pour la session supplémentaire, c'est celle relevant des SVT (2e partie). La partie relative à la physique-chimie est la moins bien réussie sur les deux épreuves.

Pour la session principale, il est à noter que plus d'un tiers des réponses est non traitée (11%) ou fausse ou bien hors sujet (25%) ; on retrouve la proportion d'un cinquième pour la



session supplémentaire (avec 10% de réponses non traitées et 9% de réponses fausses ou hors sujet). Le nombre de questions et les points attribués étaient équirépartis pour le sujet de la session principale, les candidats se sont surtout heurtés aux questions de physique-chimie pour les questions non traitées (qu'elles soient disciplinaires ou pédagogiques et/ou didactiques). Pour les réponses ayant obtenu une note de zéro, on retrouve aussi les questions de pédagogie et de didactique en technologie et en physique-chimie et des questions disciplinaires en physique-chimie et en SVT.

Il est à noter que pour les sujets des deux sessions, les réponses ne sont souvent pas assez rigoureuses d'un point de vue scientifique. Cette rigueur est importante à mettre en œuvre par les candidats qui obtiendront le CRPE et qui enseigneront les sciences et la technologie à leurs élèves : présenter avec rigueur une démarche, un calcul, un résultat, ne pas oublier les unités, utiliser les connecteurs logiques à bon escient, distinguer l'observation des résultats de leur interprétation avant d'aboutir à une conclusion, bien maîtriser les notions et les concepts, sans introduire d'approximations voire d'erreurs scientifiques.

Il est conseillé de prendre le temps de bien lire les documents pour tenter de rédiger une réponse. Il est également important de faire preuve de complétude dans les réponses apportées.

Les démarches mobilisées par les 3 disciplines doivent aussi mieux être maîtrisées : cette maîtrise permettra ainsi aux candidats d'être plus succincts et plus précis dans leurs réponses, leur permettant d'obtenir des points plus aisément.

Deux derniers points sont à souligner pour les deux sessions :

- Les modes de communication scientifiques ne sont souvent pas assez maîtrisés (par exemple la lecture d'un graphique, de mise en parallèle de deux documents) ;
- Certains candidats éprouvent des difficultés à synthétiser leurs réponses, celles-ci sont inutilement longues et délayées. Pour certaines questions, une réponse sous forme de « liste » serait plus pertinente qu'une réponse rédigée pas assez synthétique.

Epreuve écrite d'application

« Histoire, géographie, enseignement moral et civique »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve comporte deux parties choisies dans les trois enseignements. Chacun des exercices comporte deux ou trois questions s'appuyant sur l'exploitation d'un dossier documentaire plus ou moins fourni. Les questions posées impliquent notamment une réflexion sur l'usage des documents et la présentation de propositions pédagogiques (séquences, séances, trace écrite...).

Le programme de l'épreuve écrite d'application du domaine histoire, géographie, enseignement moral et civique est constitué des programmes en vigueur d'histoire et géographie et d'enseignement moral et civique des cycles 3 et 4.

REMARQUES GÉNÉRALES

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessaire lecture attentive du sujet afin de cibler les notions essentielles à construire. Il insiste également sur la nécessité de bien distinguer connaissances et compétences.

Il est conseillé de se préparer en s'appuyant sur le site Eduscol (<https://eduscol.education.fr/>) permettant de s'approprier les programmes d'histoire, géographie et enseignement moral et civique des cycles 3 et 4.

Il est également conseillé aux candidats de s'exercer à construire des séquences d'apprentissage et des séances structurées.

Le travail lors de la préparation au concours devra consacrer une part importante à l'appropriation des notions enseignées au cycle 3. La séance proposée doit être correctement replacée à la fois à l'intérieur du cycle et de la séquence présentée pour montrer la construction progressive de la ou des notions.

Dans la séance proposée, le candidat devra faire apparaître le titre de la séance, sa place dans la séquence, le ou les objectifs d'apprentissage, les compétences travaillées, la durée de chaque étape et les consignes données aux élèves (rôle de l'enseignant, activités des élèves). Le candidat devra donc maîtriser le vocabulaire approprié à la discipline.

Le jury recommande d'envisager une mise en œuvre qui permette aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages sans pour autant qu'elle soit ludique. Il est ainsi préconisé de limiter la seule observation des documents et le prélèvement d'informations au profit d'une réelle transmission de nouveaux savoirs.



REMARQUES SPECIFIQUES

Le jury a pu apprécier la mobilisation des documents et l'exploitation de manière pertinente des corpus documentaires par un grand nombre de candidats. A également été appréciée la pertinence des réponses qui contextualisent les documents en proposant des exploitations pédagogiques appropriées et réaliste au regard des programmes et de l'âge des élèves.

De manière générale, on relève des propositions de séquences pédagogiques précises, construites et appuyées sur une association pertinente des documents sélectionnés adaptés aux élèves de cycle 3.

Le jury souligne la présence dans certaines copies d'arguments clairement justifiés par une mise en perspective historique et géographique du ou des documents retenu(s), et qui s'accompagne de propositions de productions de traces écrites.

Cette année les copies ne présentaient pas d'exploitations pédagogiques inappropriées, soulevant des aspects éthiques relatifs au traitement de certaines parties du programme.

Les candidats ne semblent pas avoir été déstabilisés par le choix de l'EMC en majeure dans le concours supplémentaire, et ont su développer pour beaucoup d'entre eux une réflexion construite.

Le jury a apprécié :

- Les propositions pédagogiques ancrées dans le quotidien des élèves et dont la conception de séance comprenait différentes phases et indiquait le rôle du professeur des écoles et la tâche de l'élève ;
- La présentation du lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les autres champs disciplinaires (sciences...) ;
- La capacité des candidats à identifier des notions et des compétences. La structure d'une séance est bien maîtrisée par une majorité des candidats. Les documents ont été compris.

Cependant, certaines copies témoignent d'un manque de maîtrise des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique et de leurs enjeux. Les notions scientifiques propres à ces disciplines ne sont pas toujours suffisamment maîtrisées.

Certains choix des documents ne sont pas justifiés voire inadaptés aux attendus des programmes et des compétences des élèves. Certaines copies ne proposent pas d'exploitation des documents du dossier documentaire.

Certaines copies montrent une analyse insuffisante du sujet et ne détaillent pas une séance d'enseignement suffisamment structurée.

Certaines séquences d'enseignement sont parfois trop abstraites, voire manquent de précision et ne répondent pas au cadre défini dans la consigne : titre, compétences et connaissances travaillées.

Les exploitations pédagogiques proposées manquent parfois de précision et restent abstraites, ne permettant pas de percevoir les justifications et les choix opérés par les candidats dans l'utilisation des corpus documentaires. Elles peuvent s'avérer ne pas être adaptées au niveau des élèves. Par ailleurs, beaucoup de candidats ne proposent pas de trace écrite produite avec les élèves quand cela est pourtant demandé par le sujet. On peut observer également des difficultés à bien cibler les notions à construire et les principales compétences à développer chez les élèves.

Le jury relève aussi une absence d'utilisation du vocabulaire spécifique de la discipline et une méconnaissance des liens entre les thématiques abordées et d'autres champs disciplinaires qui pourraient être sollicités.

Le jury rappelle que si parfois les réponses attendues doivent être compréhensibles pour des élèves de cycle 2 ou 3 (par exemple définition de la montagne pour un élève de CE2), l'ensemble de la copie doit en revanche s'exprimer dans un langage professionnel adapté aux attendus de l'épreuve, et témoigner d'une maîtrise des principaux concepts et compétences.

Il est rappelé que le programme d'EMC doit être maîtrisé au même titre que celui d'Histoire et de Géographie



Epreuve écrite d'application

« Education musicale, arts plastiques, histoire des arts »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points.

REMARQUES GÉNÉRALES

L'épreuve écrite d'application en Arts du CRPE repose sur un corpus d'œuvres de référence disponible sur le site eduscol.education.fr. Il est impératif que les candidats se familiarisent avec ce corpus en amont de l'épreuve.

L'évaluation porte avant tout sur la polyvalence attendue d'un professeur des écoles, davantage que sur une expertise approfondie dans un champ artistique particulier. Le jury n'attend donc ni des séances ou séquences parfaitement abouties, ni des analyses relevant d'une technicité disciplinaire excessive. Il est en revanche attendu du candidat qu'il soit capable de proposer des dispositifs pédagogiques cohérents, réalistes et adaptés aux élèves, permettant de rendre les programmes artistiques pleinement opérationnels et favorisant ainsi des apprentissages effectifs.

À ce titre, les propositions des candidats doivent témoigner d'une compréhension des articulations essentielles entre pratiques sensibles, références culturelles, temps d'échange, verbalisation et différents types d'étayage mis en œuvre par l'enseignant, tant sur le plan disciplinaire que transversal.

La réflexion pédagogique doit ainsi prendre en compte la manière dont les élèves expérimentent, observent, questionnent et construisent progressivement des savoirs artistiques.

L'enseignement des arts ne saurait se réduire à la reproduction d'un modèle figé ou à l'acquisition de techniques isolées. Il vise à engager les élèves dans une expérience sensible, perceptive et culturelle, dans un mouvement qui conduit de l'expérience vécue à la construction de connaissances et de compétences. Dans tous les cycles de l'école, les apprentissages artistiques reposent sur un va-et-vient constant entre pratique, rencontre et réflexion, expérimentation et mise à distance, production et réception des œuvres.

Cet enseignement accorde une place importante à l'expression personnelle, à la créativité et aux démarches de projet, qu'elles soient individuelles ou collectives. Ces dimensions doivent être envisagées à la fois du point de vue des expériences proposées aux élèves et des apprentissages explicitement structurés par l'enseignant.



Par conséquent, il n'est pas attendu des candidats qu'ils restituent un modèle normatif d'enseignement des arts plastiques, de l'éducation musicale ou de l'histoire des arts. Ce qui est évalué est avant tout leur capacité à mobiliser les compétences professionnelles du professeur des écoles afin de construire une réflexion pédagogique pertinente, fondée sur une pédagogie du sensible et attentive aux processus d'apprentissage des élèves.

Les sujets de l'épreuve écrite d'application du domaine Arts peuvent inviter les candidats à analyser ou à concevoir une fiche de préparation, en lien avec les trois cycles de l'école primaire. Lorsqu'une analyse critique de fiches de préparation d'une séance est demandée, il s'agit d'identifier les points forts et les limites de la proposition étudiée, d'en apprécier la cohérence pédagogique et didactique, puis de formuler des ajustements argumentés ou des pistes d'amélioration adaptées au contexte d'enseignement envisagé.

REMARQUES SPECIFIQUES

Le jury insiste sur l'importance, pour les candidats, de faire apparaître clairement dans leurs copies les éléments suivants :

1. Le point d'appui sur les programmes, démontrant une bonne compréhension de ceux-ci, ainsi que la manière dont ils sont mobilisés pour concevoir et organiser la séance.
2. Les compétences visées et travaillées au cours de la séance, en envisageant quelques observables dans la pratique des élèves témoignant de leur acquisition progressive.
3. La construction didactique de la séance ou de la séquence, ainsi que les différentes étapes de la mise en œuvre pédagogique propres aux disciplines artistiques concernées (l'histoire des arts faisant exception, puisqu'il n'existe pas à proprement parler de didactique spécifique pour cet enseignement).

Les documents fournis dans le dossier documentaire constituent des points d'appui pour nourrir la réflexion et structurer le développement, que le candidat choisisse d'analyser une séance ou de concevoir une fiche de préparation. Il demeure libre de mobiliser tout ou partie de ces documents dans son argumentation.

L'analyse de la séance peut être envisagée selon différentes approches ; toutefois, dans tous les cas, il est attendu du candidat une réponse clairement organisée et structurée, comprenant une introduction, un développement et une conclusion. Une attention particulière est portée à la qualité de l'expression écrite : les copies les plus convaincantes se distinguent par une organisation logique du propos, des transitions explicites, ainsi que par l'usage d'un vocabulaire précis et adapté aux arts plastiques.

Dans le cadre d'un concours de recrutement de professeur des écoles, le jury demeure également très attentif à la maîtrise de la langue écrite, tant du point de vue de la syntaxe que de l'orthographe.

Concernant la dimension pédagogique, sont particulièrement valorisées les propositions de situations d'apprentissage concrètes, réalistes et adaptées au cycle visé. Les copies présentant des objectifs clairement définis, des consignes précises, une progression cohérente, ainsi que des modalités d'évaluation envisagées ont également été appréciées. Il est par ailleurs recommandé d'intégrer une réflexion explicite sur la prise en compte effective de la diversité des élèves.

Enfin, le jury a porté une attention favorable aux démarches favorisant la créativité des élèves, l'expérimentation et l'ouverture culturelle, davantage qu'aux activités excessivement dirigées ou limitées à une approche uniquement technique.

